

CIRCULAIRE N°8 DU 19 FEVRIER 2019

Aux : Présidents de Ligues pour transmission aux Présidents de Clubs

De : Jean-Marie BELLICINI
Daniel ARCUSET

Copie : Comité Directeur
Comités Départementaux
Patrice GERGES
Souad ROCHDI

OBJET : Adhésion réseau groupée au Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS)

Chers amis,

Afin d'accompagner la professionnalisation des clubs, la FFA a décidé de répondre favorablement au système d'adhésion groupée proposé par le CoSMoS pour l'année 2019.

Avec ce nouveau système d'adhésion groupée, la FFA prend en charge l'intégralité du prix de la cotisation du club et propose ainsi un accompagnement complet en matière de droit social et dans l'application de la convention collective nationale du sport :

- un appui fédéral par courriel (emploi.clubs@athle.fr) ou par téléphone (01 53 80 70 55) ;
- un accès privilégié aux ressources documentaires du CoSMoS en ligne (newsletter, modèles de contrat de travail, courriers types, fiches thématiques...) et complémentaires des fiches clubs de la FFA.
- un accompagnement par l'équipe de juristes du CoSMoS : permanence téléphonique tous les matins, appui sur les problématiques et questions URSSAF, support pour l'application des dispositions fiscales

Il convient de préciser que dans le cadre de cette adhésion groupée, le club mandate la FFA pour le représenter au sein du CoSMoS et prendre part, en son nom (y compris pour voter), à l'ensemble de ses travaux et instances. Le club conserve la possibilité d'assister à l'Assemblée Générale du CoSMoS.

A noter que l'adhésion est accessible à tous les clubs (employeurs ou non-employeurs).

Pour bénéficier de cette offre, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://cosmos.asso.fr/adherer/1227>

Il vous faudra alors :

- 1) **renseigner vos identifiants de connexion** communiqués par le CoSMoS (email et mot de passe), si vous avez déjà un compte ou si vous voulez en créer un ;
- 2) **cocher l'option « adhésion groupée »** ;
- 3) vous avez également la **possibilité de renseigner le Bulletin d'adhésion groupée papier** (deux pages) que vous trouverez ci-dessous et de le retourner au CoSMoS (1 avenue Pierre de Coubertin 75640 Paris cedex 13).

Depuis sa création en 1997, le CoSMoS a toujours été le lieu de rassemblement le plus large des employeurs du sport : plus le CoSMoS réunira un nombre important d'adhérents, mieux il sera en capacité de défendre les intérêts de l'Athlétisme.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez consulter la plaquette d'information annexée à cette circulaire et contacter le Service des Ressources Humaines de la FFA, par téléphone (01 53 80 70 55) ou par courriel (emploi.clubs@athle.fr).

Avec nos cordiales amitiés sportives.

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Daniel Arcuset
Vice-président Délégué
En charge du développement des clubs

Adhérez au CoSMoS, votre fédération prend en charge votre cotisation

SIMPLIFIEZ votre quotidien de dirigeant !

Avec le CoSMoS, vous serez :

Accompagné au

quotidien (téléphone, internet) par une équipe de juristes spécialisés dans la gestion de vos salariés, vos besoins formation, vos problématiques URSSAF, fiscalité...

Informé en temps réel de toute l'actualité sociale vous impactant

Outillé via un accès à des modèles clés en main (contrat de travail, courriers, fiches thématiques...)

Formé via des sessions de formations à un tarif avantageux au plus proche des territoires

Représenté dans les négociations de la convention collective et auprès des pouvoirs publics : le CoSMoS adapte la convention collective à vos besoins et spécificité

Comment en bénéficier ?

En ligne via le lien transmis dans le mail
Ou
Via le bulletin d'adhésion à nous retourner complété et signé

LE CoSMoS
1ERE ORGANISATION PATRONALE DU SPORT
→ 97% DE REPRESENTATIVITE
NEGOCIATEUR DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT
INTERLOCUTEUR DES POUVOIRS PUBLICS (MINISTERE DES SPORTS, MINISTERE DU TRAVAIL...)
GESTIONNAIRE DES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
WWW.COSMOS.ASSO.FR

BULLETIN D'ADHÉSION RESEAU GROUPEE 2019
(Structure rattachée)

Indiquez dans quel domaine votre structure exerce son activité principale (selon le code NAF) :

- Gestion d'installations sportives - 9311Z
- Activités de clubs de sports - 9312Z
- Activités des centres de culture physique - 9313Z
- Autres activités liées au sport - 9319Z
- Autres activités récréatives et de loisirs - 9329Z
- Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs - 8551Z
- Autre, à préciser :

Activité

+ Nombre de salariés personnes physiques (au 31/12 de l'année précédente, selon DADS S80.G01.00.004.001) (indiquer 0 pour un non employeur) :

+ Nombre de salariés « Équivalents Temps Plein » (indiquer 0 pour un non employeur) :

Calculer l'effectif ETP

La règle de calcul du nombre de salariés doit se faire comme suit : un organisme qui emploie 3 salariés à temps plein, 1 salarié à mi-temps et 1 salarié à quart-temps emploie en réalité $3 + 0,50 + 0,25 = 3,75$ salariés « Équivalents Temps Plein ».

+ Masse salariale brute annuelle (selon DADS S40.G28.05.029.001) (indiquer 0 pour un non employeur) :

+ Budget annuel ou chiffre d'affaires annuel :

N.B. : Les informations demandées sont indispensables à l'établissement de la représentativité patronale du CoSMoS au niveau de la branche.

Montants des cotisations fixés par l'Assemblée générale du 19 décembre 2018 en fonction de votre nombre de salariés « Équivalents Temps Plein » :

- + Non employeur : 10€/an
- + Jusqu'à 7 salariés ETP : 50 €/an
- + Plus de 7 à 20 : 100 €/an
- + Plus de 20 à 50 : 175 €/an
- + Plus de 50 à 500 : 600 €/an
- + Plus de 500 : 1650 €/an

Votre cotisation est versée par votre tête de réseau au CoSMoS.

Je, soussigné(e)

Représentant légal de

- demande l'adhésion de ma structure comme membre actif du CoSMoS, sur le fondement du système d'adhésion visé,
- déclare avoir pris connaissance des statuts du CoSMoS et en accepter les termes,
- mandate ma tête de réseau pour me représenter au sein du CoSMoS et prendre part, en mon nom, y compris pour voter, à l'ensemble de ses travaux et instances.

Votre adhésion sera valable à compter de la validation de votre demande par le CoSMoS et jusqu'au 31 décembre 2019.

Bulletin à renvoyer par courrier au :

Date et signature :

CoSMoS

1, avenue Pierre de Coubertin
75640 Paris Cedex 13

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au CoSMoS : secretariat@cosmos.asso.fr

